

# **PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE COMMUNALE ORDINAIRE** **DU 9 DECEMBRE 2019**

## **Ordre du jour :**

1. Procès-verbal de l'assemblée communale du 27 mai 2019
2. Présentation de la planification financière 2020-2024
3. Présentation du budget de fonctionnement 2020
  - Rapport de la Commission financière
  - Approbation
4. Présentation du budget des investissements 2020
  - 4.1 Aménagement du territoire**
    - Honoraires d'urbaniste - Urbaplan
  - 4.2 Rapport de la Commission financière**
  - 4.3 Approbations**
5. Règlement des soins dentaires scolaires
  - Présentation
  - Approbation
6. Cession de terrain
  - Présentation
  - Approbation
7. Divers

Mme Anne-Lyse Menoud, Syndique, ouvre la séance à 20h05 et salue les citoyennes et citoyens présents. Mme Béatrice Furter, Conseillère communale, est excusée pour cette séance du législatif.

Cette assemblée a été légalement convoquée par insertion dans la Feuille officielle, dans le Messenger, affichage aux piliers publics, par un envoi tous ménages et publication sur le site internet bossonnens.ch.

La transaction immobilière prévue au chiffre 6 ne se faisant finalement pas, Mme Menoud propose de supprimer ce point de l'ordre du jour. L'assemblée n'ayant pas d'avis contraire, cet objet est retiré de l'ordre du jour.

Après la nomination des scrutateurs, MM. Bernard Bochud, Sébastien Piller et Bernard Jufer, dénombant 34 personnes habilitées à voter, Mme Menoud rend hommage aux personnes disparues de la dernière assemblée à ce jour, avec une mention particulière concernant M. Jacques Perroud, ayant travaillé pour la commune, à la forêt, au service de la voirie et au ramassage des déchets ménagers durant une quinzaine d'années. Une minute de silence est respectée à la mémoire des défunts.

## **1. Procès-verbal**

Le procès-verbal de la séance du 27 mai 2019 était à disposition auprès de l'administration et publié sur le site internet bossonnens.ch : Il n'est dès lors pas lu et l'assemblée l'approuve à la majorité des voix, sans avis contraire ni abstention.

## **2. Planification financière 2020-2024**

Mme Menoud explique que la planification financière est un outil de gestion à disposition du Conseil communal, permettant une projection sur les 5 prochaines années et donnant une

vision des charges financières à supporter en fonction de divers investissements à réaliser, ce plan quinquennal indiquant la marge nette d'autofinancement de la commune.

La planification est inscrite dans la Loi sur les communes et doit être présentée chaque année pour information au législatif, ce dernier n'étant toutefois pas appelé à voter à ce sujet. Il appartient au Conseil communal de l'adopter, sur préavis de la Commission financière.

Le Conseil communal est conscient des charges financières importantes auxquelles la commune doit faire face. Sensible à la situation, il met tout en œuvre afin d'éviter une hausse d'impôts en cherchant des économies, réfléchissant sur la pertinence des dépenses et en échelonnant les investissements.

La parole est donnée à M. Bruno Fischetti, conseiller communal en charge des finances pour la présentation de ce plan quinquennal.

Au terme de celle-ci, M. Fischetti répond aux questions posées :

Mme Camille Rol : les réaménagements découlant du nouveau PAL sont les mises en zone et aménagements nécessaires à la mise en œuvre de celui-ci.

M. Pascal Dewarrat : Valtraloc, ce sujet fait l'objet d'un point dans les divers. Concernant les sites pollués, M. Fischetti indique que des sondages ont été entrepris sur le site de l'ancienne décharge des Corbes et qu'une surveillance est nécessaire. Il n'y a à ce jour pas d'information précise concernant son assainissement. Les travaux entrepris sont subventionnés par le canton.

La Commission financière a été informée lors de la séance tenue le 26 novembre avec le Conseil communal. Le Président, M. Daniel Borno, relève que cette planification est le reflet de la situation et une bonne vision des investissements en cours et envisagés. Par sa voix, la Commission financière donne un préavis favorable à cette planification.

Il n'y a pas d'autre intervention de l'assemblée. Mme Menoud remercie son collègue M. Fischetti pour la présentation et les explications données, ainsi que M. Borno pour son rapport.

### **3. Présentation du budget de fonctionnement 2020**

En préambule, Mme Anne-Lyse Menoud relève que le budget de fonctionnement, a été adopté par le Conseil communal le 18 novembre et présenté à la Commission financière le 26 novembre. Il boucle avec un excédent de charges de Fr. 134'378.00, correspondant à 2,1% des charges alors que le seuil autorisé par la Loi est de 5%. M. Bruno Fischetti, conseiller communal en charge des finances, effectue la présentation chapitre après chapitre et commente les divers postes du budget.

M. Fischetti relève tout d'abord que la situation des finances communales ne s'améliore pas et que le Conseil communal est toujours très attentif à l'évolution des charges et des produits afin d'éviter une hausse d'impôts. Dans la mesure du possible, le Conseil communal limite les charges sur lesquelles il peut agir, alors que les charges liées augmentent année après année, tout en étant attentif à un développement harmonieux de la commune.

Il constate d'autre part que les recettes fiscales stagnent, voire sont à la baisse et de plus la réforme fiscale des entreprises a un impact négatif sur les finances communales dès l'exercice 2020.

Les budgets ayant été mis à disposition auprès de l'administration et en consultation sur le site Internet, M. Fischetti présente un récapitulatif des divers chapitres, avec quelques commentaires et invite l'assemblée à poser des questions si nécessaire.

Il n'y a pas de question concernant les chapitres 0 Administration et 1 Ordre public.

Au chapitre 2 Enseignement et Formation, M. Fischetti précise que pour la première fois est inclus le salaire administratif de l'école alors que précédemment, celui-ci était comptabilisé dans celui de l'administration communale. Il n'y a pas de question, ni au chapitre 3 Culte, Culture et Loisirs.

Au chapitre 4 Santé, M. Fischetti mentionne une augmentation des frais financiers due à la consolidation des crédits de construction, ainsi que la prise en charge de la perte d'exploitation de la Maison St-Joseph. Il n'y a pas de question de l'assistance.

Dans la rubrique no 5 Affaires sociales, les subsides en faveur des habitations à loyer modéré – HLM diminuent. L'assemblée n'a pas de question à ce sujet.

Chapitre 6 Transports et communications : l'offre relative aux cartes journalières CFF a été abandonnée ; dès lors la dépense et les produits correspondants ne sont pas renouvelés.

La rubrique no 7 Protection et aménagement de l'environnement doit s'équilibrer par une attribution ou une diminution de la réserve. Une diminution d'un montant de Fr. 9'000.00 est prévue dans cet exercice.

A la question de M. Jacques Vautier concernant le financement du PDR – Plan Directeur Régional, il est répondu que cela est pris en charge via un emprunt contracté par l'Association des Communes de la Veveyse – ACV, dont la charge est ensuite répartie.

Il n'y a aucune remarque concernant la rubrique no 8 Economie.

Concernant le dernier chapitre, no 9 Finances et Impôts, M. Fischetti informe que le Conseil communal a effectué une estimation prudente des rentrées fiscales et qu'en ce qui concerne les personnes physiques, les impôts stagnent. Quant aux personnes morales, les recettes sont péjorées à la suite de la réforme fiscale des entreprises. La compensation versée par le canton ne compense pas la diminution des recettes.

Quant à la péréquation financière cantonale, celle-ci est à nouveau favorable à la commune, ce qui démontre bien la faible capacité fiscale de Bossonnens.

Il n'y a pas de question de l'assistance, Mme Menoud remercie son collègue en charge des finances pour sa présentation et donne la parole à M. Daniel Borno, Président de la Commission financière pour la lecture du rapport relatif aux budgets 2020. M. Borno rappelle que son rôle est de valider la pertinence des dépenses, les priorités et les choix étant dévolus au Conseil communal. Il relève également le fait que la réforme fiscale des entreprises est défavorable aux finances communales, de même que les efforts du Conseil communal afin de restreindre les dépenses.

Au terme du rapport, la commission recommande une grande prudence et un contrôle envers tous les frais et coûts de gestion de la commune afin de respecter ce budget.

L'assemblée est ensuite invitée à approuver le budget tel que présenté. Mis en votation, le budget de fonctionnement pour l'année 2020 est accepté par 33 voix, sans avis contraire ni abstention.

#### **4. Présentation du budget des investissements 2020**

En préambule, Mme Anne-Lyse Menoud indique que, afin d'éviter de péjorer le budget, un seul investissement est proposé par le Conseil communal.

M. Fischetti explique qu'il s'agit de travaux complémentaires relatifs au PAL – Plan d'aménagement local, suite à une décision du Tribunal Cantonal concernant plusieurs communes, dont Bossonnens. Le montant budgété s'élève à Fr. 20'000.00, montant pris en charge par les liquidités courantes.

Les investissements reportés se montent à Fr. 2'009'300.00.

Il est précisé à M. Pascal Dewarrat qu'en ce qui concerne l'investissement relatif aux gendarmes couchés de la route des Biolley, un montant de Fr. 35'000.00 a été voté au budget de 2019 et que la somme de Fr. 5'000.00 inscrite dans celui de 2020 est un report après dépenses.

Il n'y a pas de question ni d'intervention de l'assemblée et la parole est donnée à M. Daniel Borno pour le rapport de la Commission financière. Dite commission ayant reçu toutes les explications souhaitées et nécessaires, elle recommande d'approuver le budget des investissements. Mme Menoud remercie la commission pour le travail effectué et pour la confiance renouvelée au Conseil communal.

L'unique et seule dépense prévue au budget des investissements 2020 est mise en votation, ce qui donne le résultat suivant :

Travaux complémentaires concernant le PAL      33 oui sans avis contraire ni abstention.

## **5. Règlement relatif à la participation communale aux coûts des contrôles et soins dentaires**

Conséquence d'une jurisprudence du Tribunal cantonal, précisant que l'aide financière ne pouvait pas être limitée aux soins dispensés par le Service dentaire scolaire, mais étendu aux médecins-dentistes privés, le règlement communal en la matière, datant de 1992, doit être actualisé.

Ce nouveau règlement est passé en revue, article après article, en comparaison avec l'ancien.

M. Jacques Vautier trouve que le titre de l'article 3, Contrôles et soins dentaires, n'est pas en adéquation avec son contenu. Mme Menoud indique qu'il s'agit d'un règlement-type mis à disposition des communes par le canton. Il lui est également expliqué le calcul de la subvention basée sur le tableau joint au règlement.

Mme Antoinette Romanens demande si une gratuité des contrôles dans un but prophylactique serait envisageable.

Mme Anne-Lyse Menoud répond qu'effectivement les communes ont une certaine liberté mais qu'à Bossonnens cette possibilité n'est pas envisagée pour des raisons financières.

Il n'y a plus de question ni d'intervention de l'assemblée. Mis en votation, ce nouveau règlement est approuvé par

32 oui pas d'avis contraire et une abstention

## **6. Cession de terrain**

Comme indiqué en début de séance, la transaction immobilière envisagée ne se fera pas et ce point a été retiré de l'ordre du jour.

## **7. Divers**

Mme Anne-Lyse Menoud donne diverses informations :

### *Carrefour de la gare*

Avec la remise en service du chemin de fer, l'entreprise a quelques craintes liées à la proximité du giratoire avec le passage à niveau et le risque que des véhicules restent bloqués sur les voies. L'installation de feux de signalisation coordonnés avec l'abaissement

des barrières est envisagée. Si malgré tout cette mesure ne devait pas suffire, le canton pourrait repenser la manière de gérer le trafic à ce carrefour.

### *Valtraloc*

Concernant le projet de traversée de localité, Valtraloc, la difficulté rencontrée avec le bureau d'ingénieurs, oubli d'un changement de canalisations alors que la commune leur avait fait part de la problématique des canalisations, a été signalée lors de la dernière assemblée. Suite à un examen complet du projet avec le canton, d'autres manquements ont été constatés.

Afin d'essayer de tenir le budget voté pour ce projet, commune et canton envisagent des modifications de celui-ci, tenant compte des nouveautés en matière d'aménagement des traversées de localité.

Une séance d'information à ce sujet aura lieu le 18 février prochain, au cours de laquelle sera traitée l'application de l'ordonnance sur la protection du bruit concernant la traversée du village.

Mme Camille Rol demande si les manquements mentionnés sont couverts par une assurance. Mme Menoud répond que le bureau d'ingénieurs est assuré mais qu'il n'y a pas de réel dommage qui pourrait être pris en charge.

M. Pascal Dewarrat demande où en est la procédure, le crédit ayant été voté. Mme Menoud répond que la commune souhaite continuer dans le sens de la décision prise. A ce stade, elle ne peut pas dire si un nouveau crédit devrait être demandé en cas de changement dans le projet. Elle précise encore que l'idée du Conseil communal est de réaliser les aménagements dans le cadre du crédit voté et donne rendez-vous au 18 février, des informations plus détaillées seront disponibles lors de la séance ayant lieu à cette date.

### *La Poste*

Un courrier est parvenu le 12 novembre signifiant la fermeture de l'office local au profit d'un service à domicile, mais sans en fixer la date.

Le Conseil communal a d'ores et déjà demandé une réévaluation de cette décision à la PostCom. Cette instance donnera sa recommandation à La Poste, mais la décision finale appartiendra à cette dernière, l'espoir de garder un bureau de poste à Bossonnens est dès lors mince.

### *Conseil général*

Suite à leur demande d'introduction d'un Conseil général, les initiants organisent une séance d'information le 21 janvier 2020 dans cette même salle polyvalente. Mme Menoud invite les citoyennes et citoyens à venir nombreux.

### *Démission - Election*

M. Daniel Golay, membre du Conseil communal depuis 2002, a décidé de cesser son activité d'élu au 31 décembre, afin de profiter au maximum de la retraite qu'il a obtenue de manière anticipée et de consacrer ce temps libre à ses multiples passions qui sont le sport, le théâtre et l'art, sans oublier sa famille.

Mme Menoud passe la parole à M. Dominique Cottet, Vice-Syndic, pour un hommage, ainsi que pour les vifs et sincères remerciements pour les nombreuses années dévouées à sa fonction et aux nombreuses représentations effectuées tout au long de son activité au sein de l'exécutif communal.

Pour le remplacer, M. Marcos Pires Mendes a accepté de s'engager et a été élu tacitement. Il entrera en fonction au début du mois de janvier 2020. Il est félicité sincèrement et invité à se lever.

Un tonnerre d'applaudissements retentit dans la salle en l'honneur de l'ancien et du nouvel élu.

La parole est ensuite donnée à l'assemblée :

Mme Menoud répond à M. Pierre-Alain Dewarrat qu'aucune date n'a été avancée pour la fermeture de la poste du village mais que cela était prévu pour 2020.

Le dossier relatif à l'installation d'une antenne de télécommunication pour le compte de Swisscom suscite quelques interrogations. Une opposition massive a été déposée ; après avoir été réceptionnée à la commune, elle a été jointe au dossier transmis au canton à la fin de l'enquête publique.

Faisant un petit historique, Mme Menoud informe que lors de l'enquête pour l'antenne Salt, en zone industrielle, la commune avait préavisé défavorablement le projet mais le SeCA (Service des constructions et de l'aménagement) s'appuyant sur les prescriptions en vigueur a retourné le dossier à la Préfecture sans avis négatif et le permis a été délivré.

Concernant le dossier Swisscom, la commune a préavisé favorablement compte tenu de l'expérience vécue avec le dossier Salt.

M. Pierre-Alain Dewarrat estime que le cas est différent, l'antenne Salt étant installée sur un terrain privé, alors que dans le cas de Swisscom, il s'agit de terrain communal.

Mme Camille Rol relève le cas d'une commune dans laquelle une installation ne s'est pas faite grâce à l'opposition en bloc qui s'est faite contre celle-ci.

A l'intervention de M. Jacques Vautier concernant le 50 km/h à la sortie du village en direction de Palézieux, Mme Menoud précise que la demande est venue de la commune, à la suite de la suppression du passage pour piétons lors de la pose du revêtement phono-absorbant. Cette requête a été soutenue par de nombreux citoyennes et citoyens, usagers de ce passage avec leurs enfants.

L'assemblée n'ayant plus de question, Mme la Syndique Anne-Lyse Menoud remercie les citoyennes et citoyens pour leur confiance renouvelée envers les Autorités communales, ce qui est très important pour les membres du Conseil. Ce n'est pas toujours évident de satisfaire tout le monde et prendre les bonnes décisions et elle assure à l'assistance que tout est entrepris pour le bien et un avenir serein de la commune.

En outre, elle rappelle qu'elle se tient à disposition de la population, sur demande, le 1<sup>er</sup> lundi du mois de 17h30 à 19h15. Il suffit pour cela de s'annoncer auprès du secrétariat. Cette possibilité n'a à ce jour été utilisée qu'une fois.

Elle remercie d'autre part l'ensemble du personnel et ses collègues du Conseil communal pour tout le travail effectué durant l'année qui se termine et présente les meilleurs vœux de santé, de bonheur, ainsi que pour de belles fêtes, à l'ensemble des personnes présentes et à leurs familles.

M. Dominique Cottet, Vice-Syndic, adresse au nom de tous de sincères remerciements à notre Syndique, Mme Menoud, pour tout le travail effectué au cours de l'année et lui présente également, ainsi qu'à sa famille, ses vœux les meilleurs.

Il est 21h40, chacune et chacun est cordialement invité à partager le verre de l'amitié.

Lu et approuvé le

La Présidente

Le secrétaire